
PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Le préfet de la région Aquitaine,
Préfet du département de la Gironde,
Commandeur de la Légion d'Honneur

A R R E T E

portant inscription de la Villa Téthys à LA TESTE DE BUCH (GIRONDE) sur
l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment
l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août
1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du
18 mars 1924 et N° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret N° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des
commissaires de la République de région ;

VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les
monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des
monuments historiques ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du
patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de
travaux ;

LA commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) de la région
Aquitaine entendue en sa séance du 14 septembre 2000;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

CONSIDERANT que la villa Téthys, réalisation la plus aboutie de Roger-Henri EXPERT sur le bassin d'ARCACHON, comporte un intérêt d'architecture et d'art suffisant pour en rendre désirable la conservation;

ARRETE

Article 1 : Sont inscrits en totalité sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :

-la villa Téthys et son jardin situés sur la parcelle N° 403 d'une contenance de 27a 03 ca et figurant au cadastre section BP, et appartenant à :

- M. DROIN Patrice, né le 17 février 1942 à BOULOGNE BILLANCOURT (HAUTS DE SEINE), industriel, marié à Madame RAVIER Claude, demeurant 10 Boulevard Malesherbes à PARIS (PARIS, 8^{ème} arrondissement) par acte passé le 27 septembre 1982 devant Maître ROUZET, notaire à Bordeaux (GIRONDE) et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX le 26 novembre 1982, volume 11791 N° 10,
- Mme DROIN Brigitte, née le 29 juillet 1938 à BOULOGNE BILLANCOURT (HAUTS DE SEINE), sans profession, mariée à Monsieur SALMON LEGAGNEUR Guy, demeurant 54, rue de Bourgogne à PARIS (PARIS, 7^{ème} arrondissement) par acte passé le 13 mars 1981 devant Maître ROUZET, notaire à BORDEAUX (GIRONDE) et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX le 6 mai 1981, volume 10924 N° 23,
- Mme DROIN Ludmilla, née le 25 février 1949 à NEUILLY SUR SEINE (HAUTS DE SEINE), sans profession, séparée de Monsieur BARBERA Luca, demeurant via Montevideo, 5 à Milan (ITALIE) par acte passé le 29 décembre 1995 devant Maître GROSSE, notaire à BORDEAUX et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX le 11 avril 1996, volume 1996 P N° 4073,
- M. DROIN Fabrice, né le 10 juillet 1953 à PARIS (PARIS, 16^{ème} arrondissement), directeur commercial, divorcé de Madame De Faramond Caroline, demeurant 10 Boulevard Malesherbes à PARIS (PARIS, 8^{ème} arrondissement) par acte passé le 29 décembre 1995 devant Maître GROSSE, notaire à BORDEAUX et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX le 11 avril 1996, volume 1996P N° 4073,
- Mme DROIN Diane, née le 6 août 1964 à BOULOGNE BILLANCOURT (HAUTS DE SEINE), sans profession, mariée à Monsieur MICHAUD Bertrand, demeurant Surfside, stanley Beach Road, n°7, flat 6, stanley à HONK KONG, par acte passé le 29 décembre 1995, devant Maître GROSSE, notaire à BORDEAUX et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX le 11 avril 1996, volume 1996P N° 4073,
- Mme DROIN Tatiana, née le 3 août 1968 à BOULOGNE BILLANCOURT (HAUTS DE SEINE), avocat, mariée à Monsieur ZELLER Hugues, demeurant 19, Rond-Point André Malraux à BOULOGNE BILLANCOURT (HAUTS DE SEINE) par acte passé le 29 décembre 1995 devant Maître GROSSE, notaire à BORDEAUX et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX le 11 avril 1996, volume 1996P N° 4073,
- M. DROIN Nickita, né le 9 février 1961 à NEUILLY SUR SEINE (HAUTS DE SEINE), industriel, marié à Madame De LAGABBE Bénédicte, demeurant 30 Upper Mall W69TA à LONDRES (ROYAUME-UNI) par acte passé le

- 29 décembre 1995 devant Maître GROSSE, notaire à BORDEAUX et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX le 11 avril 1996, volume 1996P N° 4073,
- Mme DROIN Béatrice, née le 17 avril 1943 à TALENCE (GIRONDE), sans profession, mariée à Monsieur BARDINET Emmanuel, demeurant 24 rue Rodrigues Pereire à BORDEAUX (GIRONDE) par acte passé le 21 décembre 1984 devant Maître ROUZET, notaire à Bordeaux et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX le 12 février 1985, volume 13014 N° 5,
 - M. DROIN Olivier, né le 17 mai 1941 à TALENCE (GIRONDE), forestier, divorcé de Madame LAROZA Catherine, demeurant à « Margeon » à SAINT MEDARD D'EYRANS (GIRONDE), par acte passé le 21 décembre 1984 devant Maître ROUZET, notaire à BORDEAUX et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX le 12 février 1985, volume 13014 N° 6,
 - Mme DROIN Corinne, née le 23 août 1947 à TALENCE (GIRONDE), sans profession, mariée à Monsieur ALLARD FRANCK, demeurant à « Gassion » à SAINT MORILLON (GIRONDE) par acte passé le 21 décembre 1984 devant Maître ROUZET, notaire à BORDEAUX et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX le 12 février 1985, volume 13014 N° 5,

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département concerné, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à BORDEAUX, le

176 JAN 2001

Le Préfet de Région,

Christian FREMONT

Pour ampliation et par délégation
Le Chef de Bureau

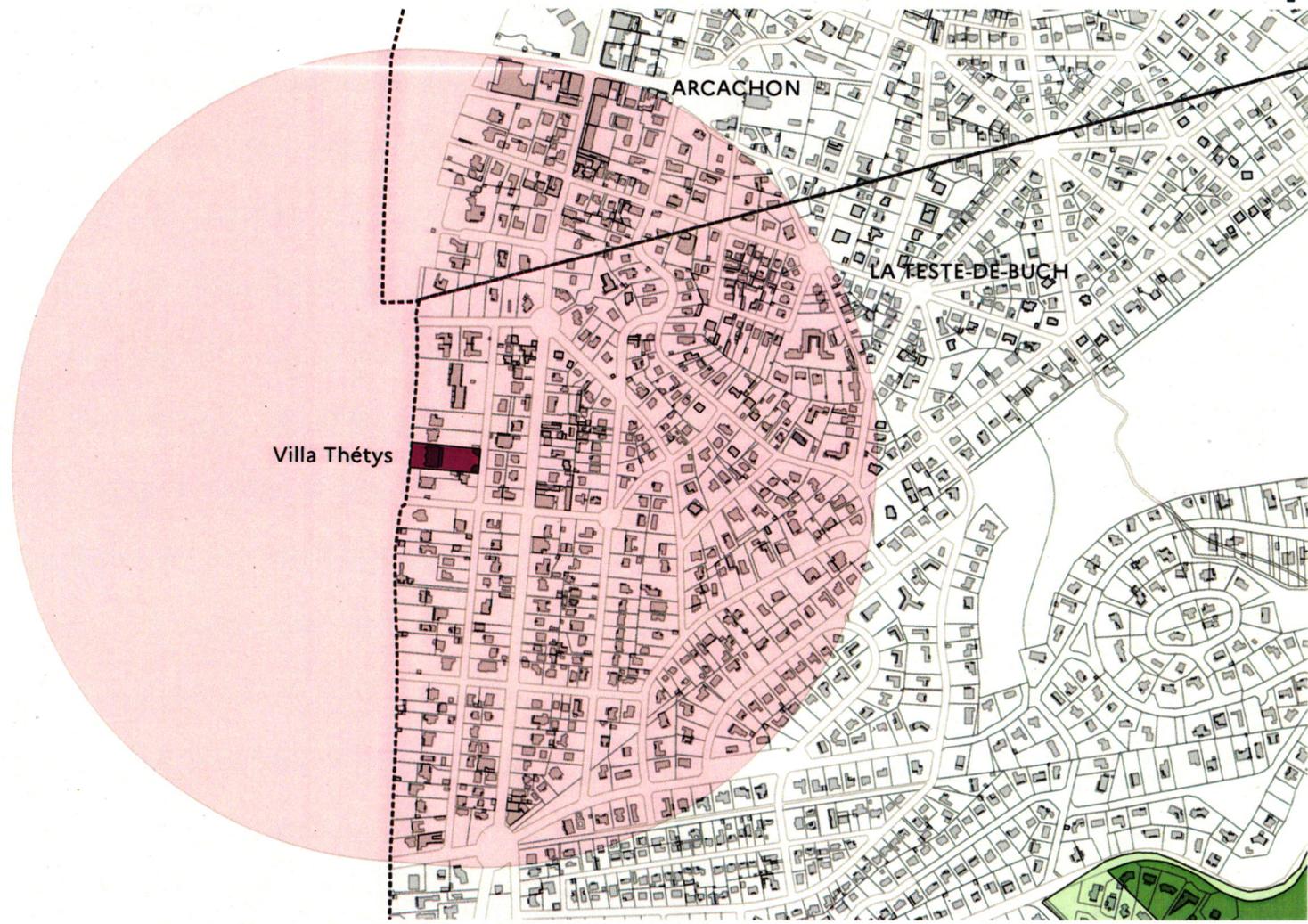


Jacqueline FAVEREAU ALBERTINI

LA TESTE-DE-BUCH

Villa Thétys

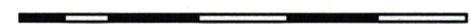
Servitudes patrimoniales



Légende

-  Monument historique
-  Périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques (AC1)
-  Site classé de la Dune du Pyla et de la forêt usagère (AC2)
-  Site inscrit de la forêt usagère (AC2)

100 0 100 200 300 400 m



UDAP DE LA GIRONDE - août 2023



PREFET DE LA RÉGION AQUITAINE

DIRECTION
REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES

Conservation Régionale
des Monuments Historiques

***Portant inscription de la villa Geneste à LA TESTE DE
BUCH (Gironde) au titre des monuments historiques***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- VU le décret N° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- VU le décret N° 99-78 du 5 février 1999 modifié, relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
- LA commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) de la région Aquitaine entendue en sa séance du 2 décembre 2010 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la villa Geneste à LA TESTE (Gironde) présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la conservation en raison de la grande qualité de son architecture témoignage remarquable de la construction privée de l'agence d'architecture Salier, Courtois, Sadirac, Lajus et Fouquet,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont inscrits en totalité au titre des monuments historiques la villa Geneste, son garage, sa clôture ainsi que son sol d'assiette, mais à l'exclusion de la piscine, à LA TESTE (Gironde) situés sur la parcelle n°351 d'une contenance de 0ha 17a 11ca. figurant au cadastre section CD et appartenant à Monsieur CRANSAC Stéphane Henri, né le 10 janvier 1963 à RODEZ (Aveyron), président de société et à Madame CASES Corinne Anne Paule, son épouse, née le 17 mars 1964 à MONTPELLIER (Hérault), directrice de personnel, demeurant ensemble à SAINTE-RADEGONDE (Aveyron).

Ceux-ci en sont propriétaires par acte passé le 18 septembre 2009 devant maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX (Gironde), avec la participation de maître COMBRET, notaire à RODEZ (Aveyron) et publié au 3^{ième} bureau des hypothèques de BORDEAUX le 1^{er} octobre 2009, volume 2009 P N°11473.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au Préfet du département concerné, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Bordeaux, le 18 FEV. 2011

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales

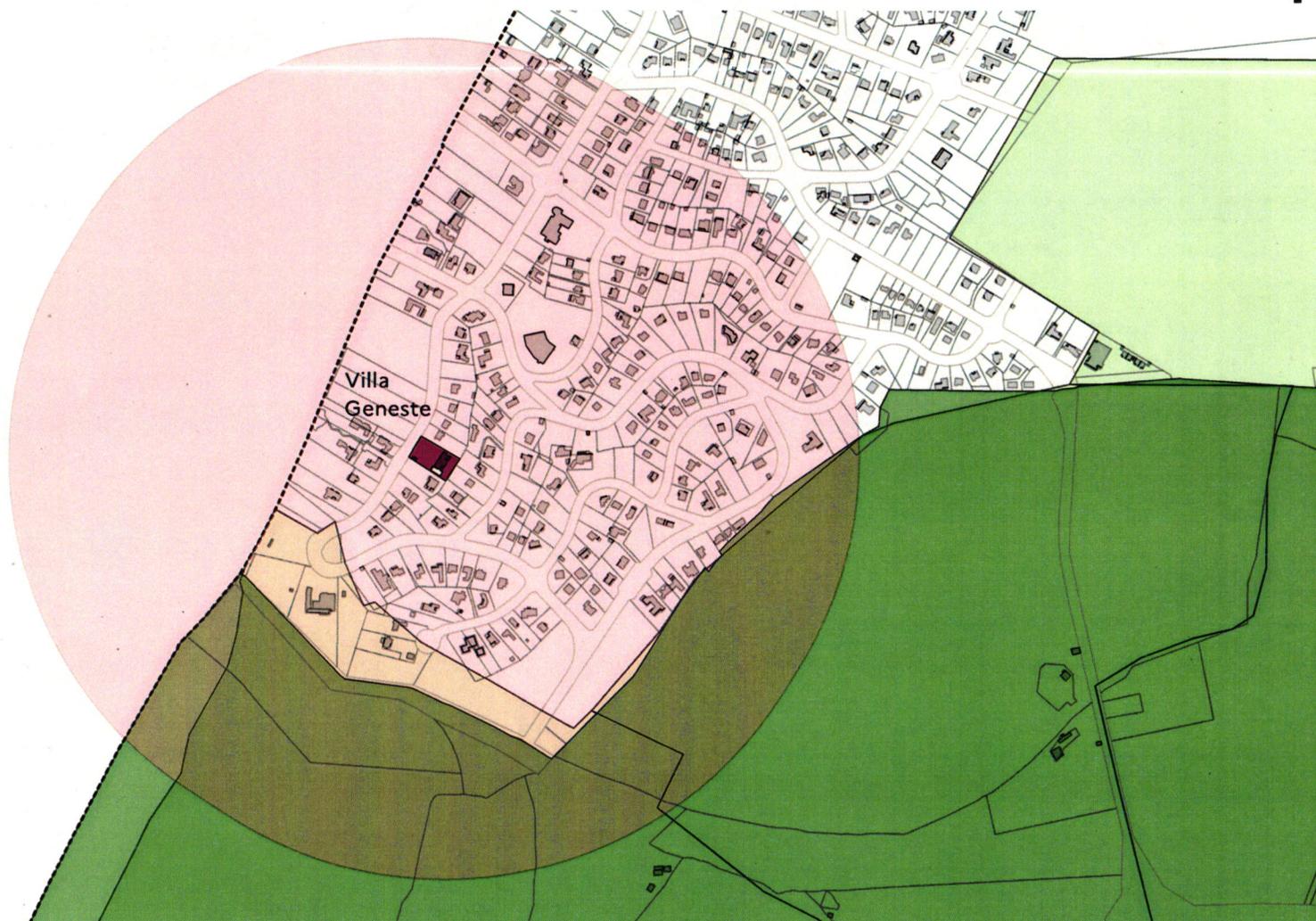


Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

LA TESTE-DE-BUCH

Villa Geneste

Servitudes patrimoniales



Légende

-  Monument historique
-  Périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques (AC1)
-  Site classé de la Dune du Pyla et de la forêt usagère (AC2)
-  Site inscrit de la forêt usagère (AC2)

100 0 100 200 300 400 m



UDAP DE LA GIRONDE - août 2023



PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

DIRECTION
REGIONALE des
AFFAIRES CULTURELLES

Conservation Régionale
des Monuments Historiques

Arrêté du 19 AVR. 2004

*Portant inscription de l'hôtel "dit de Baleste" ou "maison
Portier" à La-Teste-de-Buch (Gironde) sur l'inventaire
supplémentaire des monuments historiques*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- VU le décret N° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;
- VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- VU le décret N° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
- LA commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) de la région Aquitaine entendue en sa séance du 11 décembre 2003 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'Hôtel dit « de Baleste » ou « maison Portier » à LA TESTE DE BUCH (Gironde) présente au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la conservation en raison du témoignage d'architecture privée du XVIII^e siècle qu'il constitue à LA TESTE DE BUCH et de la qualité de son décor intérieur ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Est inscrit en totalité, sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, l'hôtel dit « de Baleste » ou « maison Portier » à LA TESTE DE BUCH (Gironde) situé sur la parcelle n° 87 d'une contenance de 16a, 25ca figurant au cadastre section AP et appartenant à la SCI DU 10 JEAN DE GRAILLY, Société Civile Immobilière, dont le siège social est situé 28 rue David Johnston à BORDEAUX (Gironde) et constituée le 8 juillet 2003, numéro SIREN 449 340 553 dont les gérants sont Madame Elisabeth, Anne-Marie DIGNAC et Monsieur Frédéric, Etienne BLANCHARD-DIGNAC, demeurant 10 rue Jean de Grailly à LA TESTE-DE-BUCH (Gironde). Cette société en est propriétaire par acte passé le 12 septembre 2003 devant maître CARMENT notaire 8 rue du Général de Gaulle à ARES (Gironde) et publié au 3^e bureau des Hypothèques de BORDEAUX (Gironde) le 7 novembre 2003, volume 2003 numéro 16858.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai à Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au Préfet du département concerné et au maire de la commune, propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Bordeaux, le 19 AVR. 2004

LE PREFET

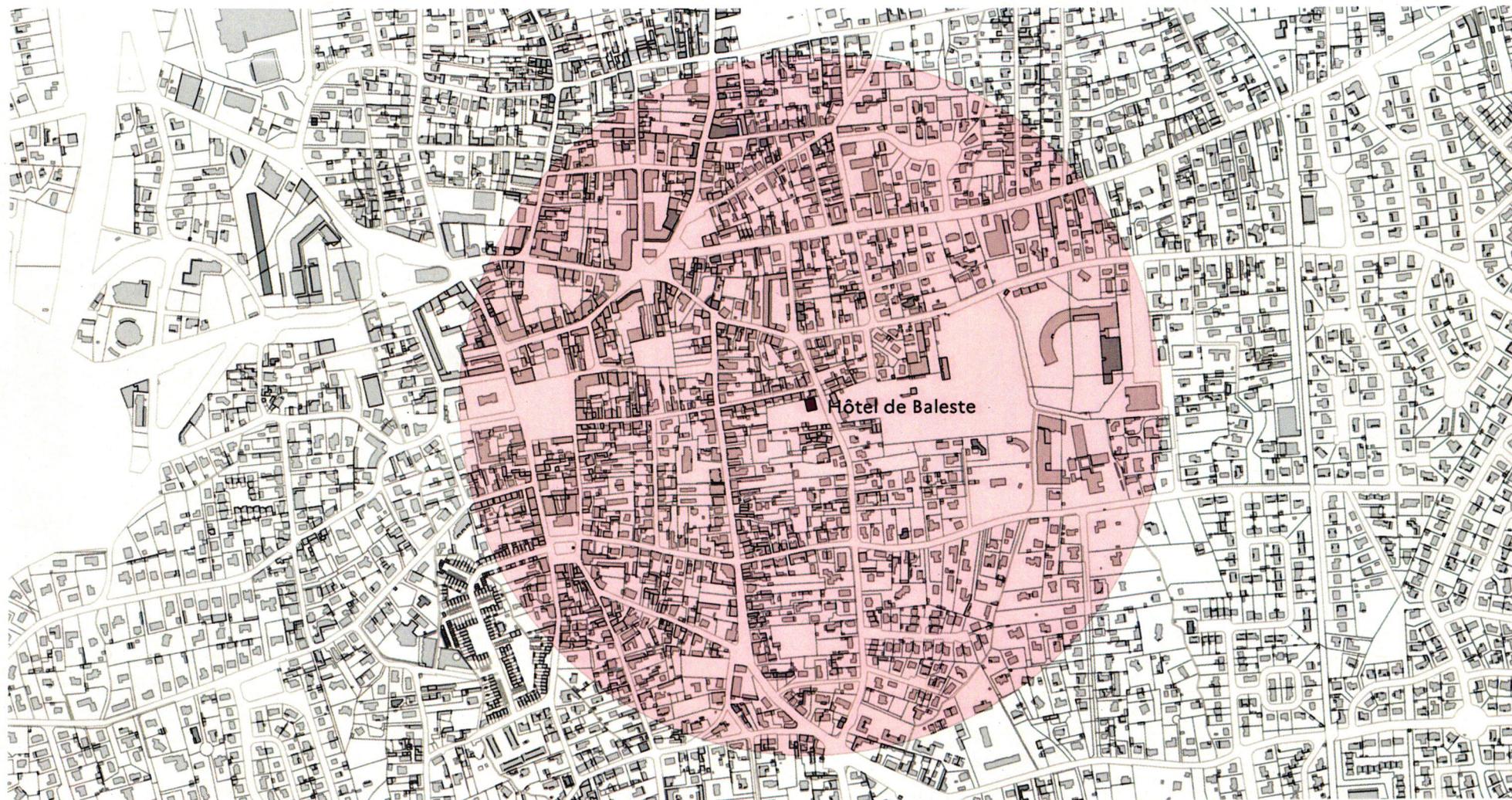
A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'A', 'L', and 'G' in a stylized, cursive font, positioned above a horizontal line.

Alain GEHIN

LA TESTE-DE-BUCH

Hôtel de Baleste

Servitude patrimoniale



Légende

-  Monument historique
-  Périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques (AC1)

100 0 100 200 300 400 m

